



Renseignement travail + RSA

Par Corwinov

Bonjours,

J'étais au chômage avec RSa jusque debout mai 2023.

J'ai trouvé un travail et j'ai travailler mai / juin et juillet

J'ai terminé mon travail fin juillet, j'ai démissionné du coup retour au chômage.

J'ai perçu mon RSA pendant tout ce temps même avec les salaires que j'ai gagné pendant ces 3 mois.

La pour le mois d'aout j'ai touché la prime d'activité et le RSA habituel.

Est ce normal?

Ai je loupé quelque chose ?

Je pensais qu'en ayant démissionné j'avais le droit a rien ?

Et même pendant que je travaillais je ne pensais pas touché le RSa en plus de mon salaire ?.

Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Suivant quand a lieu votre déclaration trimestrielle il est normal de pouvoir cumuler pendant un certain temps RSA+travail .

Mais effectivement, en déclarant vos salaires, vous ne devriez plus avoir de RSA mais la prime d'activité pour les mois après la dernière déclaration .

Comme je n'ai pas accès à votre dossier, je ne peux pas savoir ce qui a été normal ou pas par rapport au décalage de la réalité de votre situation et la déclaration trimestrielle qui fait que l'aide est en décalée .

Par de là vous devriez contacter la caf par votre espace car si trop perçu, ils vont s'en rendre compte à un moment .

Par spartacus777

En principe, la démission n'ouvre pas droit aux assedics mais il existe bcp d'exceptions de nos jours:

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-professi/je-perds-ou-je-quitte-un-emploi/je-veux-demissionner-pour-un-mot.html>

En revanche, le cumul RSA+salaires est limité en montant/durée...vous risquez d'en devoir selon moi...faites attention car il n'est pas rare qu'il se réveillent après 6 mois...1 an voire 2 ans

Par Isadore

Bonjour,

Ce que vous conseille, c'est de bien vérifier vos déclarations, au besoin en contactant la CAF. Dans l'attente d'une confirmation que tout est normal, mettez l'argent du RSA sur un livret. S'il faut le rendre, vous pourrez au moins

conserver les intérêts... et sinon ça vous fera des économies.

Par Corwinov

d'accord merci a tous pour vos réponses